



Traité Avot

Michna 1 - Chapitre 1

מֹשֶׁה קִיְּבַל תּוֹרָה מִסִּינַי, וּמִסֵּרָה לַיהוֹשֻׁעַ,
וַיהוֹשֻׁעַ לַזִּקְנִים,
וַזִּקְנִים לַנְּבִיאִים,
וַנְּבִיאִים מְסֻרוֹתָ לְאַנְשֵׁי כְּנֶסֶת הַגְּדוּלָּה.
הֵם אָמְרוּ שְׁלֹשָׁה דְּבָרִים,
הֵם מְתוּנִים בְּדִין,
וְהֶעֱמִידוּ תַלְמִידִים הֶרְבֵּה,
וַעֲשׂוּ סֵיג לַתּוֹרָה

Moché reçut la Torah de Celui qui lui est apparu sur le Sinaï et la transmet à Yehochoua, et Yehochoua, la transmet aux Anciens, et les Anciens aux prophètes, et les prophètes la transmettent aux membres de la Grande Assemblée. Ceux-ci ont énoncé trois maximes : « Soyez circonspects dans votre jugement. Formez un grand nombre d'élèves. Et élevez une barrière protectrice autour de la Torah »



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions